



L'écho des bahuts

Bulletin mensuel de la section FSU Martigues/Port de Bouc/côte bleue

Numéro 3
Décembre 2012

L'édito: de la résistance à la vigilance...

Pendant plus de cinq années, les enseignants, et avec eux les syndicats d'enseignants, ont été dans une posture assumée de résistance. Résistance à la casse du service public, à la transformation dangereuse de notre métier, à la marchandisation galopante de l'Education, de la Culture, de la Santé... Dans les écoles, collèges, lycées, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qui ont été supprimés, la formation professionnelle balayée, les élèves les plus fragiles mis de côtés. Alors nous espérions aujourd'hui beaucoup de la loi d'orientation: rebâtir sur un champ de ruine, c'est un défi à relever. Mais dès le départ, le doute s'était installé, car le chantier allait se faire sans nous! D'une posture de résistance, on allait passer à une posture de vigilance. Depuis, les premiers textes ont été publiés et force est de constater que le

compte n'y est pas. La plupart des questions cruciales ont été soigneusement mises de côté, et le projet d'une école libérale, soumise aux marchés, transpire entre les lignes de la loi d'orientation présentée aux journalistes par Peillon (à bon? Pas aux syndicats d'abord? Tiens, ça me rappelle quelque chose...).

Alors tout porte à croire qu'il va falloir redosser nos habits de syndicalistes en lutte, d'enseignants qui ne renoncent pas à une école plus juste, plus égalitaire et qui souhaitent enfin voir leurs conditions de travail nettement améliorées. Alors pendant ces vacances, entre deux repas, tout porte à croire qu'il va falloir refaire des banderoles, ressortir les dossards jaunes fluorescents, affûter nos arguments et se préparer à l'action. L'enjeu est de taille.

Article 1: tutorat des AVS

Comme nous l'avions expliqué dans le premier « écho des bahuts » de cette année, une cinquantaine d'employés en contrats aidés, soutenus par le SNUipp-FSU sont allés jusqu'au prudhomme pour dénoncer ces contrats. Leur victoire a rappelé à l'administration qu'en France, il existe un code du travail et qu'on ne peut pas faire n'importe quoi avec ceux qu'on emploie. Et dans sa circulaire du 30 novembre, le DASEN

rappelle à son tour que les AVS employées en contrat CUI doivent pouvoir, dans leur contrat, bénéficier d'un tuteur sur leur lieu de travail...et devinez à qui on demande d'occuper cette fonction de tuteur? Eh oui, aux enseignants qui accueillent un élève en situation de handicap avec notification d'AVS. Passons sur la forme du texte du DASEN qui au passage menace de changer l'élève

handicapé d'école si les enseignants refusent d'être tuteur, et tente par là de faire porter le chapeau aux collègues des difficultés qu'éprouve l'EN pour faire appliquer la loi de 2005 sur le handicap sans y mettre les moyens. Mais sur le fond, peut-on demander à un enseignant d'être le tuteur d'une personne embauchée en CUI? De « l'accueillir, l'aider, la guider dans l'emploi », de la former, d'assurer la liaison avec son référent au pôle emploi et de remplir son attestation de compétences? Déjà si on formait les enseignants au handicap avant d'en faire des formateurs d'AVS. Si on créait un vrai métier d'AVS, des emplois pérennes, plutôt que de multiplier les emplois précaires. Si on arrêtaient de charger la barque des enseignants tout simplement!

A Martigues comme ailleurs, vos délégués syndicaux soutiendront les collègues qui, comme allant de soi, refuseront d'être tuteurs de l'AVS qu'il y a dans leur classe.

2013 : vers une augmentation du salaire des enseignants?



Frédéric Grimaud
Secrétaire FSU Martigues

Article 2: le SNUipp a rencontré la mairie de Martigues

Le Snuipp Martigues a rencontré le service enseignement de la ville le jeudi 29 novembre. La mairie déplore le fait que cette refondation de l'école se construise sans eux. En effet, à ce jour, la mairie de Martigues nous apprend qu'elle n'a absolument pas été consultée sur le projet de loi d'orientation. Nous affirmons, de notre côté, que nous avons le sentiment que cette loi est en train de s'élaborer sans les professeurs ; car, même si les consultations sont effectives au niveau syndical, le Ministère de l'Education Nationale semble ne pas entendre suffisamment la voix des enseignants ...

Par ailleurs, nous dénonçons le fait que l'élaboration de la loi d'orientation ne se résume qu'aux discussions autour des

rythmes scolaires. Selon nous, l'aménagement du temps scolaire ne devrait être qu'un moyen, parmi d'autres, au service de la réussite de tous les élèves et non pas constituer une fin en soi. Il s'agit d'une loi d'orientation en préparation. La dernière date de 1989. Les enjeux sont donc d'importance. L'enquête nationale que nous avons menée et à laquelle 24 000 enseignants ont répondu confirme ce sentiment-là.

D'autre part, nous partageons l'inquiétude du service enseignement quant à l'idée d'un transfert de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales. La prise en charge des élèves après la classe ne devra pas se faire sans une participation financière de l'Etat à hauteur d'un projet équitable

et ambitieux sur l'ensemble du territoire. Nous sommes, tous deux inquiets, de voir poindre le concept de régionalisme en matière d'éducation : l'Education devra rester nationale !

Enfin, la mairie est d'accord avec nous sur l'idée d'une éducation globale dont devrait être porteur ce projet de loi ; c'est-à-dire que l'éducation ne s'exerce pas seulement à l'école mais dans tous les autres lieux éducatifs (maisons de quartier, centres de loisirs ... etc.). Tout en gardant les spécificités de chacun, tous ces lieux d'éducation devraient pouvoir se construire autour d'un projet cohérent et ambitieux au seul service des enfants.

Pour le bureau du Snuipp Martigues,
Valérie Dussol.

Article 3: Dispositifs relais

Dans le cadre réglementaire défini par la circulaire n°98 120 du 18 juin 1998, les structures relais ont pour mission d'accueillir des élèves manifestant un rejet de la scolarité. Inutile de préciser que ce rejet est polymorphe et se caractérise donc par des comportements divers et variés.

La classe Relais dont j'ai la charge depuis huit ans maintenant, prend en charge les élèves de la sixième à la troisième sur une durée de huit semaines environ. Les élèves affectés viennent des collèges de Martigues, Port de Bouc, Istres, Miramas, soit un total de onze établissements scolaires. Ceci ne constitue en aucun cas une orientation scolaire mais se présente comme un temps de travail et de réflexion privilégié pour les élèves.

Il s'agit donc pour l'enseignant coordonnateur de créer un climat de travail pacifié ou une remédiation scolaire par les contenus pédagogiques d'une part, et social par les liens étroits avec les familles et autres adultes référents

d'autre part, permettront aux adolescents de se réapproprier leur scolarité. Mais si les efforts fournis par les élèves sont réels, il n'en demeure pas moins que le retour en classe constitue pour certains d'entre eux un rappel normatif bien trop important, source d'anxiété et de colère.

Car ne l'oublions pas, les élèves en échec scolaire manifestent souvent leur colère à la hauteur de leurs espoirs perdus.

Cécile Dumas
Enseignante Coordinatrice
Classe Relais, Collège M.Pagnol
Martigues.

Alerte expulsions:

Nous vous avons déjà informé dans la lettre de la FSU de septembre de la possible expulsion de Mr Ribeiro, dont le fils est scolarisé en CP à Di Lorto (Martigues). Entré en centre de rétention le 3 septembre, il a refusé son expulsion au Cap Vert après 45 jours de détention. Le tribunal l'a jugé pour s'être « soustrait à une mesure de reconduite à la frontière », et lui a infligé une peine de 2 mois aux Baumettes! A sa sortie jeudi 6 décembre, il a de nouveau été placé en centre de rétention pour 20 jours en attendant une expulsion. Pourquoi cet acharnement sur un homme en France depuis 12 ans? Pourquoi un enfant de 6 ans voit son père enfermé pendant 4 mois? La FSU s'associe au RESF pour demander la libération et la régularisation de Mr Ribeiro. Communiqué et pétition:

www.educationsansfrontieres.org/article45371.html

www.educationsansfrontieres.org/article44696.html



N'oubliez pas la pétition pour les salaires:
<http://www.fsu.fr/petitions/?p=3>

Les membres de la section locale sont à votre disposition pour défendre vos droits, répondre à vos questions,

Frédéric Grimaud: école Tranchier

Philippe Sénégas: Lycée Lurçat

Angelko Svrdlin: Collège Wallon

Valérie Dussol: école Saint Pierre

Christine Lemassu: Lycée Lurçat

Myriam Guinaudeau: Brigade Martigues

Jean-Patrice Brancato: Collège Eluard

Christine Aubin: Hôpital de jour

Nathalie Navarro: Collège Daumier

Valérie Baqué: école Di-Lorto

Odile Vaisse-Tessier: école Saint-Julien

Jean-Marie Paoli: retraité

fsu.martigues@gmail.com



FSU Martigues côte bleue